CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM49 **Valable du 20/09/2026 au 19/09/2031**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 02/07/1998
Forme juridique : SARL

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 419 316 484 00023
Code NACE : 4312A
Numéro caisse de congés payés : 0028066L 12

Assurance Responsabilité travaux :
AXA FRANCE IARD 4938592004

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AXA FRANCE IARD 4938592004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Dénomination sociale : LAMOUR COORDINATION CHANTIERS
Sigle : LC2

ZI DE QUINCIEUX
114 CHEMIN DU CROULOUP
69650 QUINCIEUX

Téléphone : 04 37 26 90 17 **Fax :** 04 72 26 30 64
Portable :
Responsabilité légale : LAMOUR LUDOVIC GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORIT

Responsable Technique : PIANA VALENTIN

Site internet : http://www.lc-2.fr
E-mail : contact@lc-2.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	10	EFF2A	4 541 262	CA6
Dans l'activité	8	EFF2	823 280	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 05/03/2026	20/09/2026	19/09/2031

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 27/08/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR